

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 30 Janvier

## LA QUESTION

### DES IMPÔTS

Parler de la nécessité de réformer le système financier actuel et de le remplacer par une organisation nouvelle plus en rapport avec nos mœurs et le besoin d'équité et d'égalité qui pénètre de plus en plus dans les couches profondes de la nation, c'est répéter une vieille antienne que les voix les plus autorisées ont redite avant nous.

Il n'est personne qui ne reconnaisse que l'organisation fiscale actuelle consacre et perpétue une violation flagrante du principe de justice et de la loi de la proportionnalité qui doit servir de base à tout impôt quel qu'il soit. Ceux-là même qui ont mission de faire cesser les abus et d'introduire dans notre code des réformes inespérées par l'esprit d'équité, admettent sans conteste, que ce vieil organisme imaginé et imposé par la monarchie, ne saurait convenir à un pays qui depuis plus de vingt années vit sous un régime républicain.

Il n'est donc pas étonnant que cette idée se soit généralisée et qu'elle ait pénétré dans la classe la plus nombreuse qui est aussi celle qui a le plus à souffrir des injustices des lois fiscales et qu'elle y ait fait naître un véritable mouvement populaire en faveur de la réforme de l'impôt.

L'impôt ! que d'iniquités, de douleurs, de privations, de révoltes du bon sens et de misères, ce mot rappelle à l'esprit du penseur qui a pris la peine d'examiner dans ses détails cet organisme financier qui écrase le pauvre, le misérable, et se montre à l'égard du riche d'une générosité qui révolte la conscience de quiconque reconnaît que l'égalité et la proportionnalité doivent être les seules règles en matière d'imposition.

Il n'y a peut-être pas de réforme qui ait été réclamée avec plus d'insistance et de raison par le pays. Et toujours cette réclamation s'est perdue dans le vide, elle n'a

trouvé aucun écho en haut lieu. Nous nous trompons ; des candidats à la députation et au Sénat ont parlé, dans leurs professions de foi, de la nécessité de la réaliser ; on a même vu des ministres tenir un langage identique, mais tout en est resté là. On n'a rien fait ; on s'est imaginé qu'il suffisait, pour donner satisfaction au peuple, de modifier quelques articles du code et de promettre des dégrèvements, et tout s'est borné à cela.

Eh bien ! ce n'est pas assez. Ce n'est pas ainsi que le pays entend que l'on réalise les réformes qu'il appelle de tous ses vœux depuis si longtemps.

Le mouvement en faveur d'une réforme complète du système fiscal, n'a fait que se développer, en présence de cette inertie des pouvoirs publics, et une ligue s'est formée dans le but de forcer, en quelque sorte, la main aux représentants du pays pour les amener à aborder enfin cette importante question.

Certes, nous comprenons que les avis soient partagés sur la manière de résoudre le problème ; il est si complexe et touche à des intérêts si nombreux, qu'il est impossible qu'il soit envisagé par tous de la même façon. Pour les uns, la véritable solution réside dans une sage application de l'impôt sur le revenu ; suivant les autres, il n'y a de réellement équitable que l'impôt sur le capital, d'autres, envisageant les choses au point de vue de la stricte équité et partant d'un principe plus sincèrement démocratique, proposent la suppression de tous les impôts existant quels qu'ils soient, et leur remplacement par un impôt unique revêtant le caractère de l'assurance.

Nous ne prendrons pas parti dans le débat, ce n'est pas dans un article de journal que l'on peut discuter une question de cette importance, qui nécessiterait des volumes si l'on voulait la traiter à fond. Ce que nous demandons pour le moment, c'est que l'on consente enfin à s'occuper de cette réforme autrement qu'en renouvelant de temps à autre des promesses qui n'engagent à rien

et que l'on s'empresse d'oublier aussitôt qu'on les a faites.

Il y a longtemps que l'on a démontré que cette organisation fiscale était une honte pour un peuple qui a inscrit en tête de son code les mots de *Liberté* et d'*Egalité* et qui passe, aux yeux du monde, pour la nation la plus civilisée, celle qui tient en ses mains le flambeau du progrès : eh bien, il est temps que l'on enfonce résolument et énergiquement la cognée dans cet arbre vermoulu qui abrite tant de passe-droit et de révoltantes injustices. On ne saurait invoquer aucun prétexte sérieux, acceptable, pour donner une apparence de raison à un refus d'agir que l'opinion publique considérerait à bon droit comme une fin de non recevoir et comme un mépris coupable de sa volonté.

Ajoutons qu'on n'ajourne pas indéfiniment, sans danger, les réformes que réclame un peuple qui a le sentiment de son droit.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Lettre du Tzar

Le Tzar Alexandre, répondant à la dépêche de condoléance que M. Carnot lui avait adressée, à l'occasion de la mort du Grand-Duc Constantin, envoie au Président de la République le télégramme suivant :

« Je suis très touché de la part que vous prenez à mon deuil. Je vous remercie de ce nouveau témoignage de sympathie.

» ALEXANDRE. »

### L'Alsace-Lorraine et M. Bebel

M. Bebel, chef du parti socialiste allemand, auquel un publiciste français, M. Edouard Waldeufel, a adressé ces jours derniers une lettre posant la question du rachat de l'Alsace-Lorraine, a répondu à notre confrère par la lettre suivante :

Monsieur,  
Au sujet de l'attitude que la démocratie socialiste allemande a adoptée et adopte encore à l'égard de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, il n'existe nulle part aucun doute.

— Par exemple ! et pourquoi donc ! dit Laura.

— Le ciel ne dit rien de bon, et si le vent fraîchit encore, nous pourrions bien, avant d'arriver à Saint-Malo, avoir une mer démontée qui donnerait trop à faire à notre frère embarcation.

— Levez-vous, orages désirés, qui devez emporter René ! dit en riant Laura, faisant pour toute réponse pratique une citation de Chateaubriand.

Elle ajouta pourtant :  
— Allons ! que je voie le danger par moi-même.

Antonin avait dit vrai, le vent était contraire, et il y avait du côté de Saint-Malo des nuages assez menaçants.

— Bah ! fit Laura, nous aurons le temps d'arriver avant la tempête ; et, si elle nous devance, il ne me déplaît pas, Antonin, de la braver avec toi. Il n'y aurait pas de mal à terminer par un incident un peu dramatique ce trop calme voyage.

— Tu le veux, ma Laura ! reprit Antonin ; qu'il soit donc fait selon ton désir.

Et ils s'embarquèrent.

Antonin prit trois ris à la grande voile et rentra le beaupré ; ils enveloppa Laura de son manteau et ils poussèrent au large.

Tout alla bien pendant près de deux heures : le sloop filait avec une vitesse de douze nœuds à l'heure ; Antonin espéra qu'ils arriveraient à Saint-Malo sans encombre.

Mais bientôt ils se trouvèrent pris en flanc par un vent très fort et par de rudes fouets de mer. A chaque vague, Antonin donnait un coup de bar-

re, et le sloop franchissait obliquement la lame dont la tête cinglait le bord et s'enlevait en écume jusqu'à la hauteur du mât.

La mer devenait de plus en plus méchante, le vent franchissait, le sloop se couchait sur le flanc le plat-bord rasait la surface houleuse.

Il y eut cependant un moment de calme et comme un temps d'arrêt dans la course des vagues.

Puis, brusquement, le vent sauta au sud-ouest.

Heureusement, Antonin avait vu venir le grain.

Les montagnes d'eau qui bondissaient du large heurtées par le vent contraire, se soulevaient à des hauteurs terribles ; d'autres houles se formèrent et coururent dans la direction du vent ; il y eut une minute de cahos formidable. Le heurt des masses d'eau les unes contre les autres produisit une épouvantable mêlée.

Le sloop, dans sa course rapide comme un vol d'oiseau, assailli par des vagues venant de terre et obéissant au vent, rencontrait d'autres houles encore animées de leur première impulsion. S'il se fût trouvé au point de rencontrer de ces vagues mobiles, il eût été perdu.

Antonin, calme, attentif, toujours prêt, ne se laissait pas un instant surprendre. Et Laura put admirer ce spectacle saisissant : la lutte de l'adresse et de l'intelligence humaines contre la puissance humaine des forces naturelles.

Le ciel s'assombrissait encore, un long nuage couleur de plomb, brillant de lueurs sulfureuses aux cassures de ses rebords, s'avancit en pointe du fond de la baie.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 28

## LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XVI

Madame la baronne

Pourquoi ajouter au danger d'être reconnue à ce concert le risque d'être signalée aux séances des répétitions ? Jusqu'à présent, Laura n'avait rencontré aucune figure de connaissance. Les artistes promis, Nodillet et Gressier ne l'avaient jamais vue ; mais on parlait de renforcer encore le programme de noms nouveaux. Il était plus prudent de se tenir à l'écart jusqu'à l'heure des représentations. Elle avait choisi deux morceaux connus, pour lesquels il suffirait d'un simple raccord avec l'orchestre, la veille ou le matin même.

Antonin et Laura avaient arrêté au Mont-Saint-Michel leurs promenades marines. Ils décidèrent qu'ils visiteraient avec leur sloop les côtes du département de la Manche et Jersey, où Laura n'était jamais allée.

Le comte de Bizeux avec Stéphanie, tout à fait rétablie, seraient là pour recevoir les exécu-

tants des répétitions, et la baronne de Pontual garderait seule la direction de la fête sans avoir à compter sur sa dangereuse rivale.

Laura partit donc joyeuse et sans arrière-pensée importune pour cette excursion la plus longue qu'ils eussent encore faite.

Le voyage fut charmant.

Le tour de l'île de Jersey en bateau, qui leur prit cinq ou six jours, fut surtout un enchantement ; ils s'arrêtaient à toutes sortes de petits ports amusants, dînaient et couchaient dans des auberges plus ou moins médiocres, riaient du dîner, riaient du lit, riaient de tout, et, pour se reposer de la navigation, faisaient de délicieuses promenades en voiture à travers les sites et les curiosités de l'île.

Le n'ouvraient pas un journal, ils se sentaient aussi loin que s'ils eussent été en Amérique, ils oublièrent Saint-Malo, ils oublièrent l'univers.

Il faisait un admirable temps d'automne, tiède et doux. Laura se plaignait seulement que la mer fût si uniformément tranquille.

— C'est trop d'azur ! disait-elle, un petit grain ferait bien pour varier un peu nos émotions.

Quel dommage de voir finir ces heureuses journées.

— La veille du concert, ils étaient à Granville.

Antonin sortit après le déjeuner pour quelques apprêts au sloop et revint à l'hôtel retrouver Laura avec une mine un peu déconfite.

— Diable ! diable ! dit-il, je crois que nous ferions bien de nous en retourner à Saint-Malo par la voie de terre et d'aller chercher lâchement le chemin de fer à Dole.

**Les ballons dirigeables.**

Une expérience d'un nouvel aérostat dirigeable a eu lieu jeudi, à Paris, en présence du délégué du ministre de la guerre.

Les résultats n'ont pas été concluants.

**En Espagne**

Au Sénat, le ministre des travaux publics, parlant des préparatifs socialistes et anarchistes pour les manifestations du 1<sup>er</sup> mai, dit : Le gouvernement accepte le défi des ennemis de l'ordre.

Le gouvernement qui se contentait de disperser les anarchistes est résolu dorénavant à les décimer.

**Les grèves en Espagne**

La grève continue. Les feuilles sociales sont saisies. Leur publication est interdite.

**ERREUR JUDICIAIRE**

**L'affaire Reynier**

Le ministre de la justice vient de prescrire une enquête au sujet du nommé Reynier, de Saint-Cyr (Var), qui est au bagne depuis sept ans et qui paraît avoir été victime d'une erreur judiciaire.

Rappelons les faits qui avaient motivé le procès.

Le 14 septembre 1883, à Saint-Cyr, la petite Joséphine Audric, âgée de sept ans, était enlevée, violente, assassinée, puis jetée à la mer. C'était sous les yeux même du père que la victime avait été emportée vers le bois. Le pauvre homme affolé, pendant la tête, n'avait pas poursuivi le ravisseur.

Les magistrats ne furent prévenus que deux jours après le crime. Le maire de Saint-Cyr avait reçu la déposition d'un témoin resté inconnu, qui accusait un jeune homme du pays, Benjamin Reynier.

Le 5 février 1884, la cour d'assises de Draguignan, à la suite des dépositions du maire de Saint-Cyr et du secrétaire de la mairie, condamnait Reynier en se basant sur la dénonciation du témoin inconnu.

Il y a un an, un homme mourut à Saint-Cyr, en laissant un testament qui contenait des révélations sur l'affaire Reynier. Ce document, dont voici la copie exacte, fut alors adressé au parquet de Toulon :

Par la présente, je déclare que le jour du 14 septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, j'étais à la pêche, et dans le courant de l'après-midi, lorsque je vis X... et Z... à l'endroit même où s'est commis le crime de la jeune Joséphine Audric. Je puis en toute sécurité les désigner comme les vrais coupables, les voyant courir, et ont disparu ensuite ; nulle autre personne n'est venue à cet endroit. J'aurais pu déclarer ceci à la justice, mais à cette époque j'étais simple fossoyeur et n'avais d'autre ressource que ce travail, et comme je craignais que X..., qui était l'ami intime du maire Ramel de Saint-Cyr, aujourd'hui ma conscience me reproche de voir souffrir un innocent, c'est pour cela que je laisse la présente en double pour faire ressortir l'innocence de Reynier (dit Main) à titre de testament.

Signé : MESTRE.

M. Fallières a donné des ordres pour qu'une enquête minutieuse soit immédiatement ouverte sur cette affaire.

**Laura dit à Antonin :**

— Nous sommes en grand péril, n'est-ce pas.

— Un seul moment d'inattention nous perdrait.

— Où te diriges-tu !

— Je vais essayer d'aborder l'île de Cézambre, tu vois là-bas, à quelques kilomètres, maintenant, mignonne, silence !

Laura se rapprocha de l'homme qu'elle avait aimé et choisi entre tous, heureuse de se sentir protégée par lui.

N'était-ce pas elle, d'ailleurs, qui avait manifesté de voir de près l'immensité soulevée ? Elle avait appelé le cataclysmes ; il était venu furieux de se voir bravé par ces jeunesse pleines de vie.

Aussi, elle ne sentait plus même le frisson que lui avait causé d'abord le déchaînement du vent et des vagues.

Elle pensa seulement : Si nous nous trouvions séparés par quelque jalousie brusque de la mort.

Sans dire un mot, elle prit un bout de filin solide et goudronné, l'attacha à son bras en le renouant par-dessus l'épaule, et lia de la même façon le bras d'Antonin.

— Maintenant, dit-elle, mourir ensemble, mourir en s'aimant, — on mourrait heureux.

La tempête était alors à son paroxysme. Les vagues se cabraient et retombaient avec des agilités de tigre. Le ciel se tendait d'une funèbre teinte de fond couleur d'ardoise avec des tâches violacées. Les nués s'abaissaient lourdement dans les régions inférieures de l'atmosphère.

Paris, 28 janvier.

Plusieurs journaux annoncent que M. Clémenteau portera à la tribune le débat sur le cas de Reynier, condamné par erreur aux travaux forcés.

On assure d'autre part que le parquet de Draguignan vient d'ouvrir une nouvelle enquête à ce sujet.

**Les vins de raisins secs**

L'Officiel publie le décret suivant, modifiant le décret du 7 octobre 1890 sur les fabricants de vins de raisins secs :

Article premier. — Les paragraphes 5, 6, 7 et 8 de l'article 14 du décret du 7 octobre 1890 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Tout excédent sera saisi par procès-verbal et ajouté aux charges. Tout manquant de raisins secs donnera au paiement : 1<sup>o</sup> des droits généraux et locaux ; 2<sup>o</sup> de la taxe de fabrication à raison de 1 fr. par hectolitre de vin, le tout à raison de 3 hectolitres de vin par 100 kilog. de raisins secs ;

Art. 2. — L'article 15 du décret du 7 octobre 1890 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Le compte général de fabrication est chargé au minimum d'une quantité de vin correspondant à la quantité de raisins secs mise en œuvre d'après les bases déterminées par l'article 6 de la loi du 26 juillet 1890 ; les excédents au volume constatés dans les cuves de fermentation ou à l'entonnement sont ajoutés aux charges.

Le compte général est déchargé 1<sup>o</sup> des quantités de vin, excédent compris, qui, dès l'achèvement de chaque fabrication, seront portés à l'état de produits comme passibles du droit de fabrication et seront ensuite immédiatement prises en charge au compte définitif des produits achevés ; 2<sup>o</sup> des manquants constatés, soit à l'entonnement, soit en cours de fabrication et qui auront donné lieu à la constatation immédiate (a) des droits généraux et locaux, (b) de la taxe spéciale de fabrication ; 3<sup>o</sup> enfin, des pertes matérielles dûment constatées.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Nos députés**

M. Rey, notre honorable député a déposé, samedi dernier, avant la séparation de la Chambre, le rapport dont il avait été chargé.

Voici ce que nous lisons dans le Journal Officiel :

« M. Emile Rey (Lot). — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, le rapport :

« 1<sup>o</sup> Sur la proposition de loi de M. Déjardin-Verkeinder portant création d'hôpitaux-hospices cantonaux ;

« 2<sup>o</sup> Sur le projet de loi relatif à l'assistance gratuite médicale. »

« M. le Président. — Le rapport sera imprimé et distribué. »

**NOS COMPATRIOTES**

M. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, a été élu délégué de cette compagnie au Conseil général des Facultés de Toulouse.

Le sloop se glissait, blanc et grêle comme une envergure de goëland, rasant la crête des flots, et parfois disparaissait entre deux parois de houille. L'île voisine aurait pu à peine apercevoir l'extrémité de la voile émerger de cet amoncellement d'eau et d'écume.

Antonin, avec toute l'énergique tension que peut avoir la volonté, surveillait et combattait l'abîme.

Une fois seulement, il faillit être surpris par le soulèvement imprévu d'une lame de fond colossale qui, poussée par le vent, se mit à le suivre, à dix longueurs de gaffin, comme une bête fauve, avec des grondements et des bonds farouches.

A cet instant, la voile eut un rôle et se déchira.

Par bonheur, le sloop avait de l'air et conservait encore toute sa vitesse. La masse, en s'abattant brusquement, avait couvert tout l'arrière. L'embarcation faillit sombrer, la tente fut défoncée et la cale s'emplit d'eau.

Mais on arrivait, la grève de Cézambre était là, tout proche.

D'un coup de barre, Antonin se trouva dans une crique étroite, à l'abri du vent, et deux minutes après la quille du sloop s'enfonçait dans le sable.

Antonin jeta l'ancre et sauta sur une roche plate tenant à la côte par une espèce de chaussée naturelle, mince et basse.

Laura lui lança alors le bout d'une amarre qu'il fixa solidement à un quartier de roc.

Pais il tendit les mains à la jeune femme qui sauta légèrement dans ses bras.

Ils s'embrassèrent éperdument. Ils étaient sauvés.

**ARMÉE**

Par décision : M. Gallé, lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 9<sup>e</sup> régiment de la même arme.

**Bourses des lycées et collèges**

Les sessions d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses des lycées et collèges, s'ouvriront à Cahors :

Pour les garçons, le jeudi 7 avril prochain ; Pour les jeunes filles, le lundi 14 avril. Les inscriptions seront reçues à la préfecture, du 1<sup>er</sup> au 25 mars.

**NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES**

Par décision de Monseigneur, M. l'abbé Méjcaze, curé de Laval, est transféré au Roc.

M. l'abbé Cauzinielle, vicaire de Cahus, est nommé curé de Laval.

M. l'abbé Labrousse, vicaire à Sousceyrac, est nommé vicaire à St-Vincent-de-Bannes.

**LE « RALLIEMENT DU LOT »**

Le Ralliement du Lot adresse à ses lecteurs la note suivante :

« A nos abonnés et à nos lecteurs, »  
 « A partir d'aujourd'hui notre journal cesse momentanément sa publication. »  
 « Des dispositions seront prises pour que, pendant cette interruption, le service des abonnements soit fait par un de nos confrères. »

\* \* \*

Nous lisons dans le dernier numéro du Ralliement :

A M. le Maire. — M. le Maire pourrait-il nous dire pourquoi les imprimés de la Mairie n'ont pas encore été mis à l'adjudication, ainsi qu'en a décidé le conseil municipal et la commission nommée à cet effet ?

Si les décisions du Conseil municipal doivent rester lettre morte ; si M. le Maire considère comme des eunuques les vingt-six membres du Conseil qui l'entourent, nous engageons fortement ces derniers à rester au coin de leur feu lorsque M. le Maire les convoquera. On ne prend, paraît-il, leur avis que pour la fô-ô-ôrme comme dirait Brid'Oison.

**Les Prévoyants de l'avenir**

Dimanche s'est tenue l'assemblée générale annuelle de la 405<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'avenir, sous la présidence de M. Parazines capitaine en retraite, adjoint au maire de Cahors.

Nous ne pouvons publier en entier le procès verbal de cette importante séance ; disons seulement que le rapport du Comité central constate que le chiffre des adhérents à la Société qui était de 126,591 au 1<sup>er</sup> janvier 1891, a atteint le chiffre de 145,614 au 1<sup>er</sup> janvier 1892, et que le nombre de ses sections, qui était de 712, s'est élevé, durant le même exercice à 800. Le capital social qui était de 4,975,020 il s'est élevé à la somme de 6,766,732 35.

**COMPOSITION DU COMITÉ POUR 1892**

**Bureau**

MM. Parazines, capitaine en retraite, président Cagnac, fils, charpentier, vice-président. Catusse, conducteur des ponts et chaussées, secrétaire.

Brunies, liquoriste, trésorier. Lacrouz, conducteur des ponts et chaussées, comptable.

Plantade, clerc d'avoué, secrét. adjoint. Marlas, menuisier, trésorier adjoint. Alibert, typographe, archiviste.

**Conseil de surveillance**

MM. Frézals, préposé des lits militaires, président.

Alazard, tapissier, secrétaire. Pezet Jean, tanneur, membre. Larrive, négociant, id. Planavergne, libraire, id.

**XVII**

**Rencontre**

Antonin et Laura traversèrent la petite grève qui est le seul côté abordable de l'île de Cézambre. Une barque y était amarrée.

Ils arrivèrent dans une espèce de ravin où s'abrite le poste de douane. La maison était ouverte et vide ; les douaniers avaient dû appareiller le matin et le temps les empêchait de revenir.

Antonin se rappela qu'il devait y avoir quelque part dans l'île une cabane de pêcheur, et, en effet, après avoir erré quelques minutes, ils la découvrirent, tapie dans une anfractuosité entre les rochers.

La porte ne s'ouvrait qu'au loquet. Ils entrèrent et trouvèrent une vieille femme, à moitié sourde, qui racommodait un filet.

A grand-peine, ils purent apprendre d'elle que le vieux, son mari — sans doute — était parti le matin pour Saint-Malo et n'était pas revenu, et qu'il n'y avait à manger dans la hutte que du cidre, du lard fumé, du poisson séché et du biscuit.

Une pièce d'or jetée sur la table lui ouvrit un peu les oreilles et l'intelligence.

Elle alla chercher dans un appentis derrière la maison, un fagot de sarments qu'elle alluma avec une poignée de ronces.

Bientôt une belle flamme brilla dans l'âtre et Laura put s'y réchauffer et sécher ses vêtements.

Après être resté lui-même quelques instants de-

Nous recevons la lettre suivante :

**Il faut reculer ou payer !**

Il n'est bruit à Cahors, depuis quelques jours, que de revendications que la ville va avoir à exercer contre des propriétaires riverains du quai Cavaignac, qui ont fortement empiété sur le sol communal.

La question n'est pas nouvelle. Il y a déjà quelques années, elle s'était représentée, mais sans recevoir de solution.

Aujourd'hui de nouveau soulevée, il nous semble qu'il ne doit pas en être de même comme autrefois, et qu'il convient, dès lors, de mettre un terme à ces empiètements qui, s'ils favorisent des convoitises personnelles, semblent comme un défi jeté à l'opinion publique.

Que l'on se représente, en effet, les abords du Lot d'autrefois au bas du quartier des Hortes, et que l'on jette un coup d'œil sur les rives actuelles, on voit bien vite que si les remblais du quai de ceinture ont subi une marche ascendante, les propriétaires riverains de cette nouvelle voie ont cru devoir en faire de même, et augmenter peu à peu l'étendue de leurs héritages.

Rien n'est donc plus juste, à notre avis, que de faire cesser, sans plus tarder, ces usurpations, en mettant en demeure les riverains de reporter la clôture de leurs enclos à leur délimitation réelle. Dans tous les cas, s'il n'est pas utile à la ville de rentrer en possession des terrains qui lui ont été pris, au moins doit-elle poursuivre le recouvrement des sommes des sommes qui en représentent la valeur, laquelle, on ne l'ignore pas, est fort importante.

La question nettement posée, il reste à la résoudre.

Espérons que nos administrateurs s'y emploieront dès aujourd'hui.

R.-O.

**COUR D'ASSISES**

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel d'Agen, MM. Fieuzeal et Bouisset, juges près le tribunal civil de première instance de Cahors, sont désignés pour assister M. Delord, conseiller à la cour d'appel d'Agen, dans les débats des assises du Lot, qui s'ouvriront le 15 février prochain.

**Liste des jurés :**

MM. Peyre Jean-Louis, propriétaire à Calvi-gnac ; Pezet Hugues, propriétaire à Villesèque ; Lugan Clément, propriétaire à Luzech ; Rouffy Pierre, conducteur des ponts-et-chaussés à Cahors ; Pezet Victor, propriétaire à Fons ; Darnis Jules, propriétaire à St-Céré ; Lajugie Martin, négociant à Livernon ; Déchamp Camille, propriétaire à Biars ; Bassouls Jules, pharmacien à Gramat ; Pélas Eugène ; à Cajarc ; Costes Jean, propriétaire à Salviac ; Escrouzailles Auguste, négociant à Bach ; Lalo Alain, maire de Cras ; Perboyre Louis-Jules, maire, notaire, aux Junies ; Ganiayre Urbain, médecin à Cabrerets ; Faurie Joseph-Noël, notaire à Souillac ; Decremps Jean-Baptiste, propriétaire à Saint-Cirq-Lapopie ; Delmon Pierre, propriétaire à Gignac ; Longpuech François, notaire, à Figeac ; Baldy Emile, docteur-médecin, à Catus ; Arlignie Jean, fils, propriétaire à Comiac ; Gardou Baptiste, négociant, à Labastide-Murat ; Beynet Henri, suppléant du juge de paix à Vayrac ; Marty Alexis, propriétaire à Autoire ; Lagarde Iscar, greffier

bout près d'elle :

— Maintenant, dit Antonin, je vais aller chercher nos provisions au bord du sloop ; car, avant de reprendre la mer, nous avons besoin de nous refaire.

— Venez avec moi, ma bonne femme, dit-il à la vieille, vous me montrerez le chemin.

Elle se leva sans répondre, et Antonin sortit avec elle.

A peine étaient-ils dehors, — Laura pensive regardait le feu se consumer — qu'une voix connue retentit à son oreille.

— Hé ! bonjour la Linda,

Elle se dressa en sursaut. Lauretto Mina était devant elle.

— Comment vas-tu, carissima ? ajouta le ténor.

— Monsieur, dit-elle fièrement, on me nommé à présent la vicomtesse de Bizeux.

— Hum ! vicomtesse ? Enfin, soit ! J'ai appris effectivement à Saint-Malo que vous aviez épousé M. le vicomte de Bizeux et que vous étiez officiellement de la famille. Mais le mariage s'est fait en Angleterre, n'est-ce pas ? et on les connaît ces mariages-là ! de jolis mariages à la détrempe, aussi faciles à défaire qu'à faire. On est marié devant un prêtre catholique, ce qui satisfait la conscience, mais on se passe du mariage civil, ce qui escamote la loi.

A suivre.

**MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES**

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le lundi 1<sup>er</sup> février, et continuera de venir le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

de justice de paix à Figeac ; Fraysse Cyprien, propriétaire à Crégols ; Marsalès Félix-Antoine, receveur de l'enregistrement de Souillac ; Dayre Victor-Pierre-Sylvain, ex-huissier à Duramad ; Condamine Jean-Baptiste, propriétaire à Vél ; Condamin Charles, propriétaire à Mont-Payrac ; Mespoulet Charles, receveur des faucons ; Dornier Joseph-Camille, receveur des actes civils à Cahors ; Pacam Alexandre, maire de Beaumat ; Orliac Antoine-Henri, à Gourdon ; Rougeyrols Firmin, teinturier à Grados ; De Valon Gustave-Henri, avocat à Cahors ; Veissay Saint-Roch Jean, notaire à Frayssinet-le-Gélat.

Jurés supplémentaires : MM. Rodolose Achille, architecte à Cahors ; Valette Henri, chef d'institution à Cahors ; Bousquet Félix-Paul, à Cahors ; Prévot Paul, pharmacien à Cahors.

NOS COMPATRIOTES

C'était fête, hier au soir, au cercle de l'Industrie à Montauban, qui offrait un punch à M. Giraud de Cahors à l'occasion de sa promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. A. Rospide, président du cercle, a porté un toast au nouveau chevalier rappelant ses services, son aménité, sa courtoisie qui lui ont valu l'estime générale et la distinction dont le gouvernement de la République vient de l'honorer.

Les applaudissements qui ont suivi ce toast ont prouvé à M. Giraud, que tout le cercle s'associait à son président.

M. Giraud, très ému par cette manifestation si cordiale et si amicale, a remercié les membres du cercle et leur président pour le témoignage d'affection qui venait de lui être donné.

Rappelant qu'il devait l'honneur qui venait de lui être fait, à M. le Président de la République sur la proposition de M. le Préfet de Tarn-et-Garonne aidé de MM. les sénateurs et députés du département, il a dit qu'il serait toujours comme par le passé, un serviteur dévoué de la démocratie, un fonctionnaire fidèle sur lequel la République compte à bon droit depuis longtemps. De chaleureux applaudissements lui ont répondu.

Acte de probité

Le sieur Alchié Antoine, âgée de 38 ans, employé d'octroi au bureau du port, quai Regourd, à Cahors, a trouvé une pièce en or qui lui tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Certificat d'études

Le ministre de l'instruction publique vient de modifier, par un arrêté, les conditions des examens du certificat d'études primaires. La réforme, quoique modeste, a une portée réelle. Elle est contenue toute entière dans le texte suivant qui précise les matières parmi lesquelles le sujet de la rédaction devra être choisie :

« Une rédaction d'un genre simple portant, suivant un choix à faire par l'inspecteur d'académie, sur l'un des trois sujets ci-dessous : 1° l'instruction morale ou civique ; 2° l'histoire et la géographie ; 3° des notions élémentaires de sciences, avec leur applications à l'agriculture et à l'hygiène. »

La réforme consiste dans l'introduction aux examens de l'instruction morale et civique et des éléments de science.

En vain la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation scolaire avait inscrit en tête du programme de l'enseignement primaire l'instruction morale et civique. En vain les circulaires et les discours officiels ont depuis dix ans célébré la nécessité et l'efficacité de cette instruction. Le programme de l'examen n'en tenait aucun compte.

A l'avenir, il ne sera plus possible de négliger dans l'enseignement les notions d'hygiène, d'agriculture, d'instruction morale et civique, puisque un exercice important de l'examen, la rédaction, pourra porter sur ces matières.

La réforme est donc appelée à produire les meilleurs effets et le ministre de l'instruction publique a été bien inspiré en la signant.

Figeac

On annonce que l'Etat vient d'accorder aux cours secondaires de Figeac une nouvelle subvention de 1,200 fr.

Aynac

Il y a quelques jours, eut lieu à Aynac l'adjudication de la sonnerie des cloches de l'Eglise. Elle fut tranchée en faveur du sieur Auguste Nèble, cordonnier. Le sieur Xavier Larribe, sabotier, carillonneur évincé, vit de fort mauvais œil la victoire de son concurrent. Après l'adjudication, ils se rencontrèrent sur la voie publique, et, à propos d'un rien, une lutte s'engagea entre eux. Nèble a été violemment frappé par Larribe ; il a même reçu une morsure grave au doigt majeur de la main droite.

Plainte a été portée à la gendarmerie.

Sénillac

Dimanche, 24 janvier, à 11 heures du soir, une rixe a éclaté sur la place publique entre le nommé Julien Mathau, âgé de 28 ans et Célestin Marty, âgé de 51 ans. Ce dernier, sans provocation a été brutalement frappé par Mathau. Il a reçu des blessures à l'œil droit et à la machoire gauche.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

Gourdon

Nous lisons dans un journal de Gourdon : Voici les conditions auxquelles un électricien propose d'éclairer les habitants de la ville de Gourdon à la lumière électrique ; elles méritent d'être examinées sérieusement. En effet, d'après ses tarifs, l'éclairage par l'électricité reviendrait à bien meilleur marché que celui du pétrole qui n'est certainement pas excessivement cher ; il a, en outre, l'avantage d'éviter la manipulation des lampes et des liquides qui sont dangereux et sales.

Le prix d'abonnement par lampe et par mois,

est fixé de la manière suivante : lampe de 10 bougies, 3 fr. 95 ; lampe de 16 bougies, 4 fr. 95 ; lampe de 20 bougies, 6 fr. ; lampe de 32 bougies, 9 fr. 50. La lumière sera fournie depuis la tombée de la nuit jusqu'à minuit et quart pendant toute l'année.

Cette innovation sera bien accueillie par tous les amis du progrès et de la science, qui verront dans l'éclairage par l'électricité, un pas de plus fait vers la civilisation de nos campagnes.

Aussi, espérons-nous que nos concitoyens feront bon accueil aux propositions de l'électricien ; ils y trouveront l'économie et l'agrément d'être bien éclairés pendant toute l'année.

Des expériences seront faites prochainement.

VITICULTURE

Le Clinton et le Plant Pouzin

(Suite et fin)

Ce pauvre Clinton n'a vraiment pas de chance ! après avoir été un peu trop vanté et fêté à son arrivée, il a été banni, calomnié, condamné, abandonné ; et, au moment où ses nombreuses bonnes qualités, sa rusticité, sa vigueur et sa résistance dans les sols qui lui conviennent, son indemnité absolue des maladies cryptogamiques, sa fertilité prodigieuse et illimitée, la richesse de son vin, son aptitude au greffage, commencent à être reconnus et appréciés, au moment où la faveur lui revient, on lui vole son nom, on lui met un faux nez pour le présenter aux viticulteurs ; et, ainsi déguisé, débaptisé et rebaptisé d'une foule de noms baroques, on le fait courir à travers le monde, on bat le tambour et la grosse-caisse sur son dos, on vend à DES PRIX FANTASTIQUES tandis que lui, le brave, honnête et modeste vrai Clinton, continue à n'être connu et apprécié que dans un petit rayon, inconnu et méprisé ailleurs !

Et, non content de dépouiller le vrai Clinton de son vrai nom qui rappelle son origine et de glorieux souvenirs, pour le remplacer sans rime ni raison par celui de Plant Pouzin, le Plant-Pouzin tantôt l'affuble encore, et s'affuble lui-même ou se fait affubler d'autant de noms qu'un hidalgo, tantôt en change comme un caméléon, suivant le côté d'où souffle le vent : Vialla Pouzin, Franklin Pouzin, Bacehus Pouzin, (Mercure a été oublié ; Humbug aussi, c'est dommage...) Triomphe Pouzin, Beau Clinton de M. Pouzin, etc. Et quand aucun de ces noms ne produit plus d'effet, peu lui importe ! il se les supprime tous et les remplace par le nom de quelqu'un de ses voisins ou par quelque autre nom nouveau et inconnu.

Je proteste en passant contre le nom de Plant de la Drôme que certaines réclames donnent au Plant Pouzin. D'abord, le Plant Pouzin est complètement inconnu des viticulteurs de la Drôme. La société d'agriculteurs de la Drôme qui se serait exprimée de lui accorder, s'il les avait mérités, des encouragements et des récompenses, n'a jamais entendu parler de lui ni de son inventeur. On ne l'a jamais vu, ni lui, ni son inventeur dans aucune exposition, dans aucun concours viticole de la Drôme..., ni d'ailleurs. Les viticulteurs de la Drôme connaissent tous le Clinton, mais sous son vrai nom de Clinton et non sous son faux nom de Plant Pouzin, auquel aucun d'eux ne se laisserait prendre. Si on leur demanda quel est le plant de la Drôme, ils pourraient répondre que c'est le Syrac ou la Syrah de l'hermitage, comme le Cavernet-Sauvignon est le plant du Médoc, le Pineau, celui de la Bourgogne, le Gamay, celui du Beaujolais ; aucun d'eux n'a jamais eu et n'aura jamais l'idée de dire que le plant de la Drôme est le Clinton et encore moins le Plant Pouzin qui n'existe pas. Si entre tous les noms... inexactes, qu'il possède, on veut lui en donner un dernier, voici le seul, long mais bon, qui lui convienne : Plant des pays ignorants en viticulture américaine.

Il est temps de mettre fin à ces quiproquos, à ces usurpations, à cette mascarade, à cette mystification ampélographique et viticole. Il est temps que ceux qui veulent planter du Clinton l'achètent sous son vrai nom et à son vrai prix et que ceux qui ne veulent pas planter du Clinton ne soient pas exposés à l'acheter sous d'autres noms à des prix fabuleux. Il est temps surtout, qu'on ne voie plus de braves et crédules vigneronniers arracher des vignes entières de Clinton, dont ils ne sont pas satisfaits, pour replanter à la même place, du même Clinton, qui sous les divers noms du Plant Pouzin, leur coûte les yeux de la tête.

C'est pourquoi je répète et j'affirme encore que le Plant Pouzin n'existe pas, et que tous les noms du Plant Pouzin ne sont que des pseudonymes, de fausses étiquettes du Clinton ordinaire que tous les plants vendus sous ces pseudonymes trompeurs ne sont que du Clinton ordinaire dont la plus grande partie ne provient pas même de chez l'inventeur du Plant Pouzin.

Je fais cette affirmation avec une certitude absolue, parce que, outre ce que j'ai vu de mes propres yeux, à St-Paul-les-Romans et ailleurs, j'ai les mains pleines de preuves incontestables. Et je suis assuré que mon affirmation ne sera contredite par aucun viticulteur honnête et compétent ayant vu et étudié le Plant Pouzin (1).

(1) Un secrétaire d'un syndicat du Jura avait, dans son bulletin, traité d'imposture l'assimilation du Plant Pouzin au Clinton. Prié d'indiquer les différences qui permettent de les distinguer, il a répondu dans un article suivant : « Notre préoccupation n'avait d'autre objet que l'atteinte portée à l'honorabilité du marchand de ce plant, et que, sans avoir aucune raison pour la défendre, nous étions bien aises de la vérifier. » Quand à la vérification... des différences entre le Plant Pouzin et le Clinton, il déclarait ne s'en être jamais préoccupé. C'est le cadet de ses soucis. On peut juger des partisans du Plant Pouzin, par cet échantillon de l'urbanité, de la compétence et du style du plus chaud et du plus brillant de ses défenseurs.

J'ai cru remplir un devoir en faisant la lumière sur une question doublement intéressante : un peu au point de vue ampélographique, beaucoup au point de vue viticole. Ampélographiquement, je n'ai pu décrire ni les ressemblances, ni les différences entre le Clinton et le Plant Pouzin ; inutile de dire que le Clinton se ressemble à lui-même, malgré les fausses étiquettes qu'on lui met. Quant aux différences, personne que je sache n'en a jamais signalée une seule ; la seule que je puisse signaler, et je viens de le faire, c'est que l'un existe et que l'autre n'existe pas.

Au point de vue viticole, la question est réellement grave et urgente, parce que c'est par centaines et centaines de mille que de braves vigneronniers ignorants et crédules plantent sans le savoir et sans le vouloir du Clinton ordinaire en croyant acheter tout autre chose que le vulgaire Clinton.

J'appelle sur ce sujet toute l'attention de mes confrères en viticulture, de tous ceux qui aiment la lumière et la vérité, de tous ceux qui ont le devoir d'éclairer leurs compatriotes, professeurs d'agriculture, présidents de sociétés et de syndicats, maires et instituteurs des petites communes, rédacteurs de journaux agricoles et viticoles, et j'espère qu'ils voudront bien s'unir à moi pour constater, signaler, combattre, démasquer et dissiper une erreur, une spéculation, une supercherie qui a déjà fait et fait encore des milliers de dupes et qui compromet l'honorabilité de la viticulture.

AIMÉ CHAMPIN

Château de Salettes (Drôme)

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 28 janvier

Un pêcheur a été condamné, pour délit de pêche, à 5 fr. d'amende.

— 9 chasseurs sans permis ont été condamné : l'un à 8 fr. d'amende et les autres à 25 francs d'amende chacun.

— Le nommé Auguste Navet, propriétaire à Corn, est condamné, pour vol de tabac, à 16 fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger.

— Le sieur Coudere Jean, âgé de 53 ans, dont nous annonçons dernièrement l'arrestation pour vol de gibier commis à la charcuterie parisienne, se voit infliger 8 jours de prison.

— Le nommé Planques Dieudonné, âgé de 21 ans, ouvrier boulanger à Duravel, est condamné, pour outrages publics à la pudeur, à 3 mois de prison.

— L'auteur du vol audacieux commis ces jours derniers au préjudice du grand vicaire, M. de Blaviel, est le nommé Fourès Jean, sans profession ni domicile fixe. Le tribunal condamne le peu gêné mendiant, à 4 mois d'emprisonnement, pour vol, mendicité et vagabondage.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 au 30 janvier 1891

Naissances

Nonbel Louis, rue St-Maurice, 12. Bacou Hortense, rue Lastié, 8. Rigal Auguste, rue du Bousquet, 12.

Décès

Jouclas Guillaume, 75 ans, place de la Croix à Cabessus. Petit Marie, 39 ans, à l'hospice. Berthoumieux Jeanne, 68 ans, rue Vidal, 7. Maisonhaute Elisabeth, 73 ans rue des Ecoles, 7. Malbert Jeanne, 85 ans, Place St Maurice, 8. Lala Jean, 85 ans, à Cabessus. Tissendier 80 ans, à l'hospice.

THÉÂTRE DE CAHORS

Ce soir 30, et demain Dimanche 31, M. F. WEBB, donnera deux représentations du grand succès du Théâtre de la Gaité :

Le Voyage de Suzette

Opérette féerie qui va bientôt atteindre sa 400<sup>e</sup> représentation à Paris.

M. F. WEBB nous apporte des merveilles de mise en scène, 150 costumes neufs, décors, appliques, trucs de prestidigitatation, cartonnages, etc.

Quarante artistes, Dansesuses, Clowns, Choristes, sans compter la figuration et les animaux.

Cela sera une joie pour les familles de pouvoir aller admirer toutes ces merveilles, sans craindre d'avoir les oreilles blessées par des mots, que malheureusement nos auteurs modernes sèment trop souvent dans leurs pièces.

M. F. WEBB, s'est adjoint comme administrateur M. DECOUDUN, ce qui nous garantit une interprétation de premier ordre. L'orchestre sera placé sous la direction de M. ALFRED BERT, ainsi que la fanfare de scène pour le défilé du grand Cirque Américain.

Le Bureau de Location est ouvert dès aujourd'hui.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 31 JANVIER 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fenelon)

Les Cadets de Russie (p. r.) Sellenick Poète et Paysan (ouverture) Suppé Nid d'oiseaux (polka pour flûte) Nicolas Charles VI (fantaisie) Halévy Patrouille turque Michaélis

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup> 50

FAITS DIVERS

L'influenza

Le Daily Graphic annonce qu'un memorandum officiel des médecins du gouvernement sur l'influenza a été expédié aux différentes autorités sanitaires du Royaume-Uni.

Comme mesure de précaution, le memorandum conseille d'isoler les malades et de désinfecter leurs appartements. L'influenza est contractée par les personnes exposées au froid et à la fatigue, soit physique, soit morale. Il est nécessaire de porter des vêtements chauds, d'éviter tout excès et abus de boissons alcooliques.

Un journal médical mentionne un remède contre l'influenza proposé par le docteur Gérard, président de l'Association des médecins du Royaume-Uni. Ce remède consiste à administrer toutes les deux ou trois heures au malade 30 grammes de bicarbonate de potasse. Le docteur Gérard attribue à son remède les avantages suivants :

1° Si on prend avant d'être atteint, le médicament, il préserve de la maladie ;

2° Il arrête la marche de la maladie dans les vingt-quatre heures et généralement ce résultat est atteint après quatre ou six heures de traitement ;

3° Les forces du malade se maintiennent et la convalescence est assez rapide ;

4° La maladie ne laisse pas de traces ;

5° Le remède est quasi infailible : sur mille cas traités d'après cette ordonnance, on n'en a constaté aucun suivi de décès.

Encore le pétrole

Dimanche au soir, rue de la Banque à Montauban, dans la maison du sieur Delpech, employé à la Cie du Gaz, une lampe à pétrole, allumée, se répandit en tombant sur les habits d'un petit enfant de 3 ans. Le père en voulant éteindre les flammes, se brûla profondément une main ; mais le pauvre petit être n'en fut pas moins atteint à la poitrine aux mains et au visage. Les soins les plus pressés lui ont été prodigués, et on espère pouvoir conjurer l'effet des brûlures.

On ne saurait trop prendre de précaution avec le pétrole, et malgré les avertissements de la presse et les terribles exemples qu'elle ne cesse d'enregistrer pour avertir le public, l'imprudenc et l'incurie restent la même.

Faites donc attention.

REVUE HEBDOMADAIRE

On sait qu'il va se faire le 4 Février prochain une émission d'obligations de la Compagnie du chemin de fer National de l'Equateur. A ce propos, il est utile de rappeler que la République de l'Equateur dont l'honneur est proverbial, est actuellement présidée par M. Florès, le neveu de l'illustre Garcia Moreno.

La progression des recettes dans cette République est constante. En 1869, leur totalité n'atteignait que 1.457.627 piastres. (La piastre est de 2 fr. 85 ; en 1890, les recettes ont atteint le chiffre énorme de 22 millions.

En 1871, les importations s'élevaient à 17.500.000 et les exportations à 18 millions. En 1890, le commerce de l'Equateur a plus que doublé. D'après les renseignements fournis par le consul Anglais de Quito au Foreign Office, le chiffre des importations de 1889 à 1890 s'est majoré de quatre millions et le chiffre des exportations a augmenté de dix millions.

C'est avec la France que les relations commerciales de l'Equateur se sont le plus développées depuis deux ans. Du chiffre de 1.944.536 en 1889 nos importations se sont élevées en 1890 à 2.280.248 fr. La France occupe donc le premier rang dans le trafic extérieur.

Le cacao est le principal article d'échange et c'est l'Equateur qui fournit au commerce Européen la quantité la plus considérable de ce produit.

A quel chiffre sera porté ce trafic lorsque l'Equateur sera doté des voies ferrées économiques qui lui sont nécessaires pour écouler ses produits ? ? ?

C'est justement de ce chemin de fer que les capitalistes Français s'approprient à doter la République de l'Equateur.

A Quito se détache une ligne qui aura 500 kil. 102 kilomètres sont en exploitation, 82 en voie de construction et 91 à l'étude.

Toute la partie exploitée traverse de florissantes plantations de cacao, de café de cannes à sucre et dans les montagnes des Andes des mines d'or, d'argent, de platine, de houille, etc.

Ce chemin qui s'appelle le « chemin national de l'Equateur » est l'unique route, par laquelle s'échangeront les marchandises qui vont et viennent entre Guayaquil et l'intérieur de la république.

Actuellement le transport d'une tonne de marchandises entre Guayaquil et Riobamba coûte 200 fr. quand le chemin de fer sera terminé le tarif ne sera pas même de 100 fr. la tonne.

On comprend le brillant avenir qui est réservé à cette ligne de premier ordre.

L'expérience déjà acquise sur la partie du chemin de fer en exploitation, atteste un mouvement annuel de 45.000 voyageurs et un trafic de 600000 tonnes de marchandises (bétail non compris).

La compagnie des chemins de fer et travaux publics de Guayaquil qui a construit les 100 kilomètres de Railway qui separent Guayaquil de Chimibo, a cédé pour une durée de 50 années à la compagnie du chemin de fer national de l'Equateur. 1° La propriété de cette ligne, 2° les travaux en cours sur 80 kilomètres, 3° le prolongement jusqu'à Riobamba, en tout 255 kilomètres : 4° le monopole des deux jetées des ports de Guayaquil et de Duran avec le droit exclusif du déchargement des marchandises dans ces deux ports.

## Bibliographie

### PARIS-PIANO

BIBLIOTHÈQUE MUSICALE BI-MENSUELLE  
Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois  
11, rue d'Hauteville, Paris

**PARIS-PIANO** publié dans chaque numéro :

- 1<sup>o</sup> Un Morceau inédit (fantaisie, étude, adaptation d'opéra, etc.).
- 2<sup>o</sup> Un Morceau inédit (musique de genre, de danse, originale ou tirée d'opérettes en vogue).
- Ces deux Morceaux de difficulté moyenne sont édités avec un grand luxe, gravés avec soin, imprimés sur beau papier, livrés sous couverture originale et représentant environ fr. 12 de musique à prix marqués.
- Innovation du *Paris-Piano*. — Chaque morceau important est accompagné d'une « Lettre autographe de l'Auteur », donnant les indications relatives à l'exécution de l'œuvre.
- 3<sup>o</sup> Un supplément littéraire : Revue de la quinzaine (musique, théâtres, mode, bibliographie, etc.).
- 4<sup>o</sup> Un supplément artistique : Portraits de célébrités contemporaines.

#### AVIS IMPORTANT

En présence de l'immense succès du 1<sup>er</sup> n<sup>o</sup> de

### PARIS-PIANO

(50,000 exemplaires enlevés en 15 jours)

L'Administration de cette publication a décidé de vendre au numéro chacun des fascicules suivants.

*Paris-Piano* est en vente au prix de UN FRANC le numéro chez tous les libraires, marchands de musique et de journaux.

Abonnements : un an, 20 francs.

#### Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; ôner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

#### LA

### MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

#### LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en lasser.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures et Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur de Journal

**BREVETS D'INVENTION**

MARQUES MODÈLES OFFICE DE

**L'INDUSTRIE MODERNE**

POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & À L'ÉTRANGER

Consultations écrites techniques et légales.  
Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.

L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la  
**VULGARISATION DES INVENTIONS**  
208 Rue Lafayette - PARIS

## AUDOUARD

EX-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

**DENTS & DENTIFIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire  
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique: AUDOUARD, BRIVE

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>er</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 179 fr. — Durée de validité: 45 jours.

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires: 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr. — Durée de validité: 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

### Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

#### Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n<sup>o</sup> 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 3 personnes | 25 % |
| — 4 —                           | 30 % |
| — 5 —                           | 35 % |
| — 6 — ou plus 40 %              |      |

Durée de validité: 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

## MASSARTIC (Gers)

Depuis près de 2 mois j'avais de la fièvre, un grand mal de tête; j'avais dans les bras des douleurs telles qu'il m'était impossible de travailler. J'ai pris une boîte de vos **Pilules Gicquel**, et maintenant je me trouve complètement guéri. Je vous prie de m'envoyer une autre boîte de ces bonnes **Pilules Gicquel** (à 1 fr. 50), afin de conserver ma santé aussi bonne qu'elle est en ce moment.

Signé: DUBUC, tonnelier.  
A. M. Gicquel, pharm. de 1<sup>re</sup> classe, à Paris.

## POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine et de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Racahout des Arabes**, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier à Paris. — (Se défier des Contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

C'est surtout aux enrhumés qu'il faut souvent redire l'ancien proverbe: « Ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même ». Si ce conseil était suivi à la lettre, nous sommes persuadé que la mortalité diminuerait rapidement d'un tiers. Combien n'avons-nous pas vu de malades tousser pendant un mois et plus avant de se décider à soigner leurs rhumes! Un médicament connu de tous et se trouvant dans toutes les pharmacies, les capsules Guyot, permet de soigner les rhumes en ne dépensant que quelques sous par jour. Les capsules Guyot (2,50 le flacon) sont blanches et la signature Guyot est écrite sur chacune d'elles.

## SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

## LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, ptitisme, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques:

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUE-LIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil., 12 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATEE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY ET C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinet, droguiste.

## INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

## MAGASIN

### ET APPAREMENT

A LOUER PRÉSENTMENT

Rue de la Liberté, 10

S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

## VIN de VIAL

**TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT**

Le Tonic le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Au QUINA  
**SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX**

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

**LYON - Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 - LYON**

Dépôt dans les principales pharmacies.

## PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques  
MOYEN de REALISER  
BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.  
**COCHRANE and SONS, Stockbrokers**  
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES  
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

### On demande des Représentants

sérieux pour la vente des **Engrais chimiques de toutes sortes** et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxera. Dosages garantis. Matières premières de toutes espèces. Huiles et graisses de toutes sortes. Forte remise payée immédiatement. S'adresser à la maison L. Salles, 27 années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranget Paris.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

## Chemin de fer d'Orléans

### HORAIRE DES TRAINS

| De CAHORS à LIBOS |                   |                    | De LIBOS à CAHORS |                   |                   |
|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                   | Omibus            | Poste.             |                   | Omibus            | Poste.            |
| CAHORS. — D.      | 6 <sup>h</sup> 40 | 12 <sup>h</sup> 50 | PARIS. — D.       | 5 <sup>h</sup> 50 | 7 <sup>h</sup> 45 |
| Mercureux. . .    | 6 <sup>h</sup> 54 | 1 <sup>h</sup> 4   | — Expres. . .     | 7 40              | 12 45             |
| Arrêt Douelle     | 7 12              | 6 57               | BORDEAUX. . .     | » 40              | 6 10              |
| Parnac. . . .     | 7 5               | 1 15               | LIBOS. — D.       | 8 53              | 3 30              |
| Luzoch. . . .     | 7 41              | 1 22               | Fumel. . . .      | 8 44              | 3 58              |
| Castelfranc. .    | 7 25              | 1 35               | Sotirac-Touzac    | 8 34              | 3 50              |
| Arr. Praysac      | 7 28              | 1 38               | Duravel. . . .    | 8 59              | 3 59              |
| Puy-l'Évêque. .   | 7 38              | 1 48               | Puy-l'Évêque. .   | 9 6               | 4 8               |
| Duravel. . . .    | 7 43              | 1 54               | Arr. Praysac      | 9 43              | » 42              |
| Sotirac-Touzac    | 7 51              | 2 3                | Gastelfranc. .    | 9 19              | 4 23              |
| Fumel. . . . .    | 8                 | 2 13               | Luzoch. . . . .   | 9 29              | 4 36              |
| LIBOS. — A.       | 8 6               | 2 49               | Parnac. . . . .   | 9 37              | 4 46              |
| BORDEAUX. . .     | 3 51              | 8 11               | Arrêt Douelle     | 9 42              | » 11              |
| PARIS. — Ar.      | 11 37             | 4 37               | Mercureux. . . .  | 9 47              | 4 57              |
|                   |                   |                    | CAHORS. — A.      | 9 59              | 5 15              |

  

| De CAHORS à CAPDENAC |                   |                    | De CAPDENAC à CAHORS |        |        |
|----------------------|-------------------|--------------------|----------------------|--------|--------|
|                      | Omibus            | Omibus.            |                      | Omibus | Omibus |
| CAHORS. — D.         | 7 <sup>h</sup> 45 | 11 <sup>h</sup> 30 | CAPDENAC. D.         | 7 47   | 11 30  |
| Cabessut, halte      | 7 54              | 11 41              | Lamadoleine. .       | 8 11   | 11 54  |
| Arcambal. . . .      | 8 4               | 12 4               | Toirac. . . . .      | 8 10   | 11 53  |
| Vers. . . . .        | 8 12              | 12 21              | Montbrun, hal.       | 8 18   | 12 30  |
| Saint-Géry. . .      | 8 20              | 12 38              | Cajarc. . . . .      | 8 30   | 12 52  |
| Conduché. . . .      | 8 32              | 1 5                | Calvignac, hal.      | 8 40   | 1 6    |
| St-Cirq, halte.      | 8 38              | 1 14               | St-Martin-Lab.       | 8 49   | 1 37   |
| St-Martin-Lab.       | 8 48              | 1 35               | St-Cirq, halte.      | 8 57   | 1 56   |
| Calvignac, hal.      | 8 55              | 1 44               | Conduché. . . .      | 9 5    | 2 22   |
| Cajarc. . . . .      | 9 8               | 2 10               | Saint-Géry. . .      | 9 18   | 2 35   |
| Montbrun, hal.       | 9 18              | 2 24               | Vers. . . . .        | 9 23   | 2 35   |
| Toirac. . . . .      | 9 27              | 2 45               | Arcambal. . . .      | 9 31   | 2 56   |
| Lamadoleine. .       | 9 39              | 3 10               | Cabessut, halte.     | 9 44   | 3 10   |
| CAPDENAC. A.         | 9 51              | 3 26               | CAHORS. — A.         | 9 49   | 3 20   |